

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CILSS

SECRETARIAT EXECUTIF

34^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DU CILSS
N'DJAMENA, 16 DECEMBRE 1999

COMMUNIQUE FINAL

COMMUNIQUE FINAL

La 34^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), s'est tenue le 16 décembre 1999 à N'Djaména (République du Tchad), sous la présidence de Son Excellence Monsieur Moctar Moussa, Ministre de l'Agriculture de la République du Tchad.

Ont pris part aux travaux de cette session, les délégations ministérielles dirigées par :

- Son Excellence Monsieur Moctar Moussa, Ministre de l'Agriculture de la République du Tchad ;
- Son Excellence le Colonel Mohamed Ould Sid'Ahmed Lekhal, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de Mauritanie ;
- Monsieur Mamadou Goita, Secrétaire Général, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Eau du Mali ;
- Madame Pascaline Tamini, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Burkina Faso ;
- Madame Adelaide Ribeiro, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement du Cap Vert ;
- Madame Aminata Dibba, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de Gambie, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Monsieur Luis Albino, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture de Guinée Bissau ;
- Monsieur Morou Alassane, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger ;
- Monsieur Abdoul Aziz DIEDHIOU, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Sénégal.

I - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions du Ministre de l'Agriculture du Tchad, du représentant des partenaires au développement et du Ministre Coordonnateur du CILSS, lue par le Secrétaire Exécutif.

Son Excellence Monsieur Moctar Moussa a tout d'abord souhaité la bienvenue et un agréable séjour aux participants au nom du Chef de l'Etat, le Président Idriss Deby, du Gouvernement et du Peuple Tchadiens.

Il a ensuite souligné les énormes efforts entrepris par le CILSS depuis la restructuration en vue de renforcer sa position de pôle de référence dans les domaines de la sécurité

alimentaire et de la gestion des ressources naturelles. D'ores et déjà, les résultats obtenus incluent entre autres la mise en place des nouvelles structures, l'instauration de nouvelles conditions de travail, de méthodes et de procédures.

Poursuivant son intervention, le Ministre de l'Agriculture a souligné la nécessité de mettre ensemble les énergies et les savoir-faire pour mieux affronter le 21^{ème} siècle. A ce titre, le programme d'activités et le budget soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres permettront aux Etats de mieux mesurer les capacités du CILSS à atteindre ses objectifs. Quant au processus Sahel 21, sa poursuite, qui doit aboutir entre autres, à l'élaboration des programmes d'interventions prioritaires avec un accent particulier sur la maîtrise de l'eau, est attendue avec beaucoup d'espérance par les populations sahéliennes.

Enfin, le Ministre de l'Agriculture a rendu un hommage mérité aux partenaires au développement qui ont appuyé et continuent d'appuyer le CILSS dans son combat contre la faim, la pauvreté et la désertification.

Auparavant, Madame Cissé Mariam K. Sidibé, Secrétaire Exécutif du CILSS a délivré l'allocution du Ministre Coordonnateur du CILSS, dans laquelle celui-ci a tout d'abord remercié Son Excellence Monsieur Idriss Deby, le Gouvernement et le Peuple tchadiens pour l'accueil chaleureux et pour l'hospitalité toute sahélienne qu'ils ont réservés aux participants à la 34^e session du Conseil des Ministres du CILSS. Il a ensuite souhaité à tous les participants et aux sahéliens beaucoup de bonheur et de santé à quelques jours du nouvel an et du nouveau millénaire.

Le Ministre Coordonnateur a souligné que le plan triennal 1999 – 2001, adopté l'année dernière, marque un tournant important dans la vie de notre institution, car il consolide ses fondements institutionnels, en lui donnant des bases juridiques, organisationnelles et méthodologiques adaptées.

Poursuivant son allocution, il a noté que l'approche programme développée par le CILSS renforce l'unicité du système, sa cohérence et l'articulation de ses programmes, rendant l'action du CILSS plus visible et plus pertinente. Il relève que le développement de la réflexion stratégique, visant la concrétisation des ambitions et priorités des sahéliennes et sahéliens, fait de notre organisation un lieu de débats animés et féconds.

Abordant l'ordre du jour de la présente session, le Ministre Coordonnateur a souligné la précarité de la situation financière de l'Institution qui appelle à une réflexion profonde en vue de trouver les solutions idoines et pérennes.

Pour terminer, il a adressé ses félicitations aux frères sahéliens du Niger et de la Guinée Bissau pour leur transition réussie vers la démocratie.

Quant à la représentante du Président du Club du Sahel, Madame Gerda Dommerholt, elle a souligné les réformes que la présidence néerlandaise souhaite introduire dans le fonctionnement de ce forum informel Nord/Sud ; il s'agit notamment de donner le leadership aux sahéliens dans la gestion de l'aide au développement, d'impliquer davantage les acteurs à la base, de resserrer les liens de coopération entre le CILSS et le Club du Sahel, de bien définir les priorités, de convaincre l'ensemble des partenaires au développement à adopter l'approche programme, à harmoniser leurs procédures et à coordonner leurs interventions.

II – DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après la cérémonie d'ouverture, le Conseil a procédé à l'adoption de son ordre du jour comprenant :

- La présentation et l'examen du compte rendu du CRPS ;
- La présentation et l'examen du rapport du Secrétaire Exécutif ;
- La présentation et l'examen du rapport du Contrôleur Interne ;
- La préparation du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ;
- Les divers.

Présentation et examen du compte rendu du CRPS

La présentation du compte rendu de la 6è réunion du Comité Régional de Programmation et de Suivi a porté essentiellement sur les points suivants :

- Etat d'exécution des recommandations, décisions et résolutions de la 33ème session ordinaire et de la session extraordinaire de 1998 du Conseil des Ministres ;
- Bilan d'exécution technique et financière 1998 – 1999 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1997 ;
- Programme triennal 2000 – 2002 et le Plan d'opération 2000 ;
- Dossiers spécifiques
 - Processus Sahel 21 ;
 - Règlement intérieur des Comités Techniques et de Gestion ;
 - Concours parc forestier ;
 - Homologation des pesticides ;
 - Pôles de recherche ;
 - Pérennisation de l'Education environnementale ;
 - Suivi-évaluation.

En outre, il a été examiné **en divers** les points ci-dessous :

- Salon de l'agriculture et des ressources animales (SARA) ;
- Prochaines Journées CILSS ;
- Renforcement du partenariat avec la société civile, notamment les plates formes.

Le CRPS propose huit (8) projets de résolution au Conseil des Ministres.

Apprès des échanges fructueux sur différents points, le Conseil a adopté le rapport du CRPS tout en félicitant les membres du Comité pour la qualité de leurs travaux.

Présentation et examen du rapport du Secrétaire Exécutif

Le Secrétaire Exécutif a axé son intervention autour de cinq points essentiels :

- le pilotage du système ;
- l'opérationnalisation des priorités de Sahel 21 ;
- les dossiers spécifiques ;
- les actions de communication ;
- le renforcement des rapports avec les Etats et avec les partenaires.

Le Secrétaire Exécutif a relevé les profondes transformations qu'a connues le CILSS ces dernières années et qui lui ont permis la reconquête de la confiance des pays membres, de ses partenaires et l'ouverture de ses activités vers l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble. Cette ouverture vers de nouveaux acteurs, élargit son horizon et son champ d'actions tout en lui garantissant la pertinence de son action parce qu'elle reste une réponse aux besoins exprimés par les populations.

Après la présentation du rapport, les débats ont porté sur le suivi-évaluation, les arriérés de contributions et l'apurement du passif, la justification des avances, l'institutionnalisation du concours « parc forestier », la mise en application du statut du personnel, la construction des sièges du Secrétariat Exécutif et de l'Institut du Sahel, les approches du CILSS pour rentrer dans le nouveau millénaire et les relations avec la CEDEAO et avec l'UEMOA.

A toutes ces questions, des réponses appropriées ont été apportées par le Secrétaire Exécutif du CILSS.

Le conseil a félicité le Secrétaire Exécutif pour la qualité du rapport et la clarté de sa présentation et a adopté son rapport.

Présentation et l'examen du rapport du Contrôleur Interne

Considérant les progrès réalisés par le CILSS en matière de gestion administrative et financière et par soucis de transparence, le Conseil des Ministres a décidé d'examiner le rapport du Contrôleur Interne en séance plénière.

Ce rapport est articulé sur les aspects administratifs, financiers, et comptables, institutionnels ainsi que sur l'exploitation des rapports de contrôle externe, les conclusions et les perspectives.

Les débats ont porté sur le rôle du Contrôleur Interne, l'application du nouveau statut du personnel et la mise en œuvre des recommandations. En conclusion, le Conseil des Ministres a félicité le Contrôleur Interne et adopté son rapport. Il a néanmoins recommandé de recentrer son rôle sur le conseil quotidien, le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations afin que les insuffisances constatées puissent être progressivement levées et en vue d'améliorer les performances de l'institution. Il a en outre recommandé de revoir le contenu du rapport afin de ne faire remonter au niveau du Conseil des Ministres que les recommandations nécessitant un aval politique.

Préparation du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

Le Secrétaire Exécutif a informé le Conseil des activités en cours en vue du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, prévu à Bamako en l'an 2000. Il s'agit principalement de l'organisation :

- (1) du forum des sociétés sahéliennes sur les programmes d'investissements prioritaires relatifs au processus Sahel 21 ;
- (2) de la réflexion menée par un groupe ministériel sahélien d'animation et de propositions sur les enjeux essentiels qui se posent au Sahel et sur les réformes pratiques de la coopération dans les domaines de la maîtrise de l'eau, de la sécurité alimentaire, de la décentralisation et du développement local, ainsi que de la rationalisation des OIG travaillant dans la sous-région ouest africaine ;
- (3) des stratégies et perspectives du CILSS pour les prochaines années.

Le Conseil a adopté ces propositions et retenu le mois de novembre 2000 pour le prochain Sommet. La date précise sera déterminée de commun accord entre le Président en exercice et le Président de la République du Mali, hôte du prochain Sommet. En conséquence, le Conseil des Ministres a mandaté le Secrétaire Exécutif à prendre contact avec les autorités gambiennes pour la mise en œuvre de cette proposition.

Divers

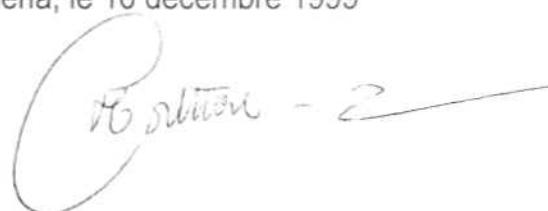
▪ *Etat d'avancement de la mise en place du Fonds Spécial*

Le Conseil s'est félicité de l'état d'avancement du dossier et a invité le Secrétaire Exécutif à trouver les moyens nécessaires à la poursuite des activités, notamment son marketing international.

Le Conseil a adopté huit (8) résolutions et deux motions de remerciements qui sont annexés au présent communiqué final.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Conseil - 2".

LISTE DES RESOLUTIONS

- Résolution n° 1 relative à l'adoption du budget programme du CILSS - Exercice 2000
- Résolution n° 2 donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordinateurs délégués pour la gestion de l'exercice 1997
- Résolution n° 3/34/CM/99 relative à la coopération CILSS/Union Européenne
- Résolution n° 4/34/CM/99 relative à l'opérationnalisation du processus Sahel 21
- Résolution n° 5/34/CM/99 relative à la pérennisation et à la généralisation de l'Education Environnementale au Sahel
- Résolution n° 6/34/CM/99 relative au concours parc forestier CILSS
- Résolution n° 7/34/CM/99 relative à la poursuite de la mise en place des pôles de recherche
- Résolution n° 8/34/CM/99 relativé à la révision de la réglementation sur l'homologation des pesticides commune aux Etats membres du CILSS

**résolution n° 1/34/CM/99
Relative à l'adoption du budget programme du CILSS
Exercice 2000**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34^e session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) ;

ADOpte

Le budget programme du CILSS, exercice 2000, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 9 865 898 684 F CFA (Neuf milliards huit cent soixante cinq millions huit cent quatre vingt dix huit mille six cent quatre vingt quatre francs CFA).

I – LES RECETTES

Elles proviennent :

- Des allocations budgétaires des Etats membres et des donateurs ;
- Des ressources propres et exceptionnelles générées par le système CILSS.

A – Les allocations budgétaires

Elles se chiffrent à un montant de **9 824 618 684 F CFA** réparti comme suit :

318 490 010 F CFA des Etats membres pour le fonctionnement :

- 19 109 400 F CFA pour le Cap Vert et la Gambie, chacun ;
- 25 479 200 F CFA pour la Guinée Bissau ;
- 31 849 001 F CFA pour la Mauritanie et le Tchad, chacun ;
- 47 773 502 F CFA pour le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal, chacun.

9 506 128 674 F CFA des Donateurs.

B- Les ressources générées par le système CILSS

Elles sont d'un montant de 41 280 000 F CFA dont 10 000 000 FCFA prévus par le Secrétariat Exécutif, 25 900 000 F CFA par le Centre Régional AGRHYMET, et 5 380 000 FCFA pour l'Institut du Sahel.

II – LES DEPENSES

Elles sont constituées des frais de personnel, des frais généraux, des dépenses d'investissement et des dépenses d'intervention du Noyau Central et des Programmes Majeurs.

A- Les dépenses du Noyau Central

1. Frais de personnel	:	257 788 217 F CFA
2. Frais généraux	:	58 666 805 F CFA
3. Investissements	:	41 200 000 F CFA
4. Interventions	:	1 400 225 000 F CFA

Sous total Noyau Central 1 757 880 022 FCFA

B. Les Dépenses des Programmes Majeurs

1. Frais de personnel	:	1 736 952 955 FCFA
2. Frais Généraux	:	673 919 135 FCFA
3. Investissements	:	700 968 640 FCFA
4. Interventions	:	4 996 177 932 FCFA

Sous total Programmes Majeurs 8 108 018 662 FCFA

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif à déployer les efforts pour obtenir les crédits et mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le Plan d'opérations 2000.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil



Résolution n° 2/34/CM/99 donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs délégués pour la gestion de l'exercice 1997

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34^e session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) ;

Après examen et adoption du compte rendu du Comité Régional de Programmation et de Suivi réuni du 13 au 15 décembre 1999 à N'Djaména (République du Tchad), et du rapport de certification du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1997 du CILSS ;

FELICITE

Le Commissaire aux Comptes pour la qualité de son rapport ;

ENGAGE

L'Ordonnateur et les Ordonnateurs Délégués (Secrétaire Exécutif du CILSS et Directeurs Généraux des Institutions Spécialisées du Centre Agrhymet et de l'Institut du Sahel) à mettre en œuvre les recommandations issues du Rapport du Commissaire aux Comptes.

DONNE

Quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs Délégués pour la gestion de l'exercice 1997.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

Thérèse - 2

**Résolution n° 3/34/CM/99
Relative à la coopération CILSS/Union Européenne**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34^e session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) :

- Considérant la Convention de Lomé ;
- Considérant le Programme Indicatif Régional de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la Convention de Lomé IV, 2^{ème} protocole financier ;
- Se référant aux procédures d'exécution énoncées dans l'Annexe 2 du Programme Indicatif Régional - Afrique de l'Ouest ;
- Considérant les conclusions de la réunion de coordination du Programme Indicatif - Afrique de l'Ouest à Praia les 1^{er} et 2 décembre 1998 ;
- Considérant les acquis et l'impact positif des Programmes régionaux dans les Etats membres ;
- Considérant les résolutions n° 8/29/CM/94 - 30/CM/95 et 8/32/CM/97 sur la coopération CILSS/Union Européenne ;

REMERCIE

L'Union Européenne pour le soutien constant apporté au CILSS.

SE FELICITE

De l'excellence de cette coopération et l'exhorte à la poursuivre et à la renforcer.

APPROUVE ET APPUIE

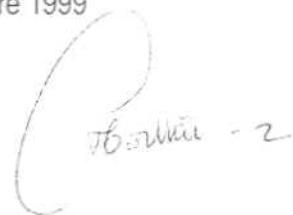
Les priorités dégagées par le CILSS et présentées au financement de l'Union Européenne.

DONNE MANDAT

Au Ministre Coordonnateur en relation avec le Secrétaire Exécutif pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'aboutissement des négociations en cours.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tchad - 2".

Résolution n° 4/34/CM/99
Relative à l'opérationnalisation du processus Sahel 21

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34^e session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) ;

- **considérant** les acquis de la première phase du processus Sahel 21, notamment la vision et les priorités consensuelles (promotion des ressources humaines, développement institutionnel, agriculture productive et durable, diversification économique, espace sahélien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et sur le reste du monde) exprimées par le Forum des sociétés sahéliennes ;
- **constatant** l'adhésion des différentes composantes des sociétés sahéliennes au processus Sahel 21 ;
- **considérant** le mandat donné par les Chefs d'Etat du CILSS qui demande « au CILSS et au Club du Sahel de rechercher les voies et moyens, dans le même esprit de large consensus, d'une mise en œuvre effective des recommandations de la Déclaration du Forum des sociétés sahéliennes et du Mémorandum de Banjul » ;
- **considérant** les objectifs de la deuxième phase du processus qui consistent à passer de ces priorités à des actions concrètes permettant de réaliser la vision dégagée ;
- **considérant** la nécessité d'arriver au Sommet de Bamako avec des propositions concrètes aux Chefs d'Etat ;

REMERCIE

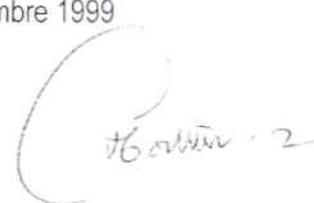
Les partenaires au développement pour leur appui au cours de la première phase et les exhorte à le poursuivre jusqu'à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'interventions prioritaires à long terme, en vue de la réalisation de la vision régionale consensuelle dégagée à Banjul en septembre 1997.

DONNE MANDAT

Au Ministre Coordonnateur et au Secrétaire Exécutif du CILSS de prendre contact avec l'ensemble des partenaires au développement pour mobiliser les moyens nécessaires à l'élaboration et à la validation des programmes d'intervention prioritaires dans la perspective du Sommet de Bamako.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Le Conseil" followed by a date or identifier.

Résolution n° 5/34/CM/99

Relative à la pérennisation et à la généralisation de l'Education Environnementale au Sahel

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34è session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) ;

- **considérant** la déclaration de Dakar relative à l'importance de l'éducation environnementale pour les pays sahéliens et l'engagement des Etats pour la formation d'une nouvelle génération des gestionnaires de l'environnement ;
- **considérant** les acquis appréciables du Programme de Formation, Information en Education Environnementale (PFIE) ;
- **considérant** les conclusions de la table ronde des ministres de l'éducation et de l'environnement des pays membres du CILSS, notamment, l'élaboration des plans d'accompagnement pour la généralisation et la pérennisation de l'Education Environnementale, table ronde organisée lors du Forum International au Sahel sur l'Education Environnementale (FISEE), Nouakchott, 25-29 octobre 1999 ;
- **considérant** les engagements pris dans la déclaration de Nouakchott sur l'éducation environnementale adoptée à l'issue du FISEE, notamment, la mise en place d'un parlement régional des enfants au Sahel sur l'éducation et l'environnement ;
- **considérant** la fin du projet PFIE prévue en décembre 2000.

FELICITE

L'Union Européenne pour son appui substantiel fourni au CILSS dans ce domaine.

DEMANDE

Aux pays membres du CILSS d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'accompagnement pour la généralisation et la pérennisation de l'éducation environnementale au Sahel.

ENGAGE

Les Etats et le CILSS à mettre en œuvre la déclaration de Nouakchott, en particulier :

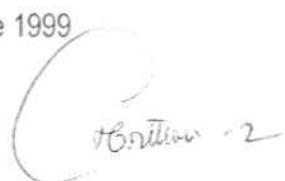
- la recherche des moyens techniques et financiers nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'accompagnement dans les pays ;
- la définition des modalités de mise en place d'un parlement régional des enfants du Sahel pour l'éducation environnementale.

EXHORTE

Les partenaires techniques et financiers du Sahel, notamment, l'Union Européenne à poursuivre leur aide en vue de renforcer les résultats acquis dans le domaine de l'éducation environnementale.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil



**Résolution n° 6/34/CM/99
Relative au concours parc forestier CILSS**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34^e session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) ;

- **considérant** l'engouement suscité par le concours parc forestier CILSS ;
- **considérant** l'importance de la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse pour le Sahel ;
- **considérant** que le concours a été un moyen de sensibilisation et de mobilisation des populations sahéliennes sur les grands enjeux pour la restauration et la protection de l'environnement au Sahel ;

REMERCIE

Son Excellence le Docteur Alhadji Yahya A. J.J. Jammeh, Président de la République de Gambie, Président en Exercice du CILSS, pour cette excellente initiative qui a permis de découvrir le talent et la créativité des populations sahéliennes ;

SALUE

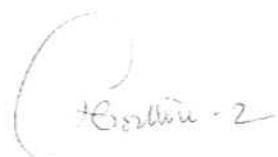
Sa décision de poursuivre cette expérience en vue d'en faire un rendez-vous annuel pour les jeunes, les femmes et les communautés sahéliennes.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS pour étudier et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la pérennisation du concours parc forestier CILSS en relation avec le Président en exercice du CILSS.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Le Conseil" followed by a date or identifier.

Résolution n° 7/34/CM/99
relative à la poursuite de la mise en place des pôles de recherche

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34^e session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) ;

Considérant la priorité du processus Sahel 21 pour le développement rapide et durable des productions agricoles diversifiées aptes à valoriser le potentiel du Sahel et le rôle primordial de la recherche agricole dans la mise en œuvre de cette priorité,

Considérant la dynamique de l'approche pôle de recherche initiée au Sahel depuis 1990 dans le cadre du plan d'action du Sahel de relance de la recherche agricole (INSAH-SPAAR),

Considérant la recommandation du conseil des Ministres en sa session d'avril 1992 tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), relative à la mise en œuvre du cadre d'action INSAH-SPAAR,

Considérant l'état d'exécution des recommandations de la 33^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de juin 1998 tenu à Niamey (Niger), relative à l'état de la recherche agricole ;

Considérant l'importance stratégique de l'approche pôles de recherche qui vise une meilleure maîtrise des programmes de recherche par les pays, le renforcement de la coopération régionale en matière de recherche agricole, les économies d'échelle ainsi que le partage et la circulation des résultats de recherche ;

Considérant l'état d'avancement encourageant du pôle gestion des ressources naturelles/systèmes de production (GRN/SP), notamment par la mise en place de ses mécanismes de pilotage et de validation aux niveaux national et régional ;

Considérant l'adoption du document relatif à l'organisation et au fonctionnement du pôle GRN/SP par la réunion annuelle des Directeurs Généraux des Instituts nationaux de recherche agricole du Sahel en sa session du 23 au 27 août 1999 à Nouakchott (Mauritanie) ;

Considérant les enjeux importants de la mondialisation de la recherche agricole et la nécessité d'un positionnement stratégique du Sahel face à ces enjeux ;

ENCOURAGE

Les systèmes nationaux de recherche agricole et le CILSS à redynamiser la démarche pôles qui constitue une source d'économie d'échelle, de partage d'expériences, de synergie, de cohérence et de solidarité au niveau régional face au phénomène de la mondialisation en matière de recherche agricole,

INVITE

Le Secrétariat exécutif du CILSS, les pays et les partenaires de coopération à mobiliser les ressources nécessaires pour accompagner ce processus de coopération régionale exemplaire en matière de recherche agricole.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le conseil



**Résolution n° 8/34/CM/99
relative à la révision de la réglementation sur l'homologation
des pesticides commune aux Etats membres du CILSS**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34è session ordinaire à N'Djaména (République du Tchad) ;

Considérant la résolution n° 7/27/CM/92 de la 27è session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS relative au contrôle phytosanitaire et à l'homologation des pesticides communes aux Etats membres du CILSS ;

Considérant la résolution n° 10/29/CM/94 de la 29è session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS relative à l'application de la réglementation sur l'homologation des pesticides communes aux Etats membres du CILSS ;

Considérant l'adoption par les Etats membres du CILSS du Code International de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO ;

Considérant la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ;

Convaincu que les dangers potentiels liés à l'utilisation des pesticides ne peuvent être minimisés sans une coopération sous-régionale en matière d'homologation des pesticides ;

Considérant les expériences acquises en matière d'homologation des pesticides par le Comité Sahélien des Pesticides depuis 1994 ;

FELICITE

Les Etats pour les efforts déployés dans la prise en compte dans leurs textes législatifs et réglementaires, de la Réglementation commune sur l'homologation des pesticides ;

ADOpte

La version révisée de la Réglementation sur l'homologation des pesticides communes aux Etats membres du CILSS ;

DEMANDE

Aux Etats de prendre les dispositions de la ratification de la convention révisée.

REMERcie

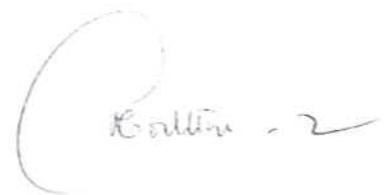
Les bailleurs de fonds pour leur appui au Comité Sahélien des Pesticides et à la gestion des pesticides dans les Etats ;

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif de poursuivre la recherche de moyens pour la pérennisation du Comité Sahélien des Pesticides.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Dabba - 2".

MOTION DE REMERCIEMENTS AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE TCHADIENS

- Son Excellence le Colonel Mohamed Ould Sid'Ahmed Lekhal, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de Mauritanie ;
- Monsieur Mamadou Goita, Secrétaire Général, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Eau du Mali ;
- Madame Pascaline Tamini, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Burkina Faso ;
- Madame Adelaide Ribeiro, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement du Cap Vert ;
- Madame Aminata Dibba, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de Gambie, Ministre Coordonnateur ;
- Monsieur Luis Albino, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture de Guinée Bissau ;
- Monsieur Morou Alassane, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger ;
- Monsieur Abdoul Aziz DIEDHIOU, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Sénégal.

Réunis le 16 décembre 1999 à N'Djaména (République du Tchad), à l'occasion de la 34^e session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Idriss Deby, Président de la République du Tchad, au Gouvernement et au Peuple tchadien pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition pour la réussite des présentes assises.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

C. Guitton - 2
mf

MOTION DE REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

- Son Excellence Monsieur Moctar Moussa, Ministre de l'Agriculture de la République du Tchad ;
- Son Excellence le Colonel Mohamed Ould Sid'Ahmed Lekhal, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de Mauritanie ;
- Monsieur Mamadou Goita, Secrétaire Général, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Eau du Mali ;
- Madame Pascaline Tamini, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Burkina Faso ;
- Madame Adelaide Ribeiro, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement du Cap Vert ;
- Madame Aminata Dibba, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de Gambie, Ministre Coordonnateur ;
- Monsieur Luis Albino, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture de Guinée Bissau ;
- Monsieur Morou Alassane, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger ;
- Monsieur Abdoul Aziz DIEDHIOU, Secrétaire Permanent du CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Sénégal.

Réunis le 16 décembre 1999 à N'Djaména (République du Tchad), à l'occasion de la 34è session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs remerciements aux partenaires de coopération pour leur soutien multiforme au CILSS et les exhortent à poursuivre cet appui.

Fait à N'Djaména, le 16 décembre 1999

Le Conseil

Liste des participants à la 34^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres
N'Djaména, 13-15 décembre 1999

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	Adresses – Tél – Fax – E-mail
BURKINA FASO		
Mme Pascaline TAMINI	SP/CONACILSS Burkina Faso	BP 7005 OUAGADOUGOU Tél. (226) 31 04 55 – fax 30 57 42
Mr GANEMTORE Karime	Ministère Economie et Finances	Tél. (226) 32 47 86 – 99 Poste 345 06 BP 9255 OUAGADOUGOU 06
CAP VERT		
Mme Adelaïde RIBEIRO	SP/CONACILSS Cap Vert	B.P 115, Praia Tel (00238) 61 69 02-Fax 61 69 06 E-mail : concilss@cv.telecom.cv.
GAMBIE		
Mme Aminatta DIBBA	SP/CONACILSS , The Gambia	Tél. (220) 22 61 34
Mr Karamo K. BOJANG	Department of State for Finance and Economic Affairs, The Gambia	Tél. (220) 22 75 29
GUINEE BISSAU		
Mr Luis ALBINO	SP/CONACILSS GUINEE BISSAU	Tél. (245) 22 10 03
Fernando J. M. CORREIA	Ministère Economie et Finances	Tél. (245) 20 19 67 / 20 16 26
MALI		
Monsieur Mamadou Goita	Secrétaire Général, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Eau	
Mr SANGARE Brahma	SP/CONACILSS MALI	Tél. (223) 22 86 67
Mr DOUMBIA Amara	D.N. Budget Mali – BP 234	Tél. (223) 22 57 26 Fax 22 01 92
MAURITANIE		
Son Excellence le Colonel Mohamed Ould Sid'Ahmed Lekhal	Ministre du Développement Rural et de l'Environnement	
Mr Ahmed Salem Ould AHMED	SP/CONACILSS MAURITANIE	Tél. (2222) 50480 - 90 465 Fax (2222) 510 52

NIGER		
Mr Alassane MOROU	SP/CONACILSS NIGER	Tél./Fax : (227) 73 25 70 E-mail : conacils@intnet.ne
Mr DIOUF Djibo Maissa	DB/MF/RE B.P 628 Niger	Tel : (00227) 72 36 00 P. 3851
SENEGAL		
Mr Abdoul Aziz DIEDHIOU	SP/CONACILSS SENEGAL	Tél. (221) 821 24 61 Fax 823 60 30 E-mail : conacils@sentoo.sn
Mr Pierre SAGNA	Ministère Economie, Finances et Plan	Tél. (221) 823 88 91 E-mail : Psagna@caramail.com
TCHAD		
Son Excellence Monsieur Moctar Moussa	Ministre de l'Agriculture	
Issa KANA	DGA Ministère Agriculture	Tél. (235) 52 23 06 Fax 52 51 19
TCHONBERE Elie	DG/Ministère Finances et Economie	Tél. 52 31 01
Mr Moctar ALY	SP/CONACILSS TCHAD	Tél (235) 52 86 92 / 45-09
Mr Bitangui OUSMAN	Assistant CONACILSS	Tél (235) 52 86 92 / 45-09
Mr Brahim Idrissa	DPVC (Ministère de l'Agriculture)	Tél. (235) 52 38 97 – fax 52 51 19
Mr Boykas MBAILENANG	Direction des Forêts – MEE	Tél. (235) 52 50 67
Adoum DJIMET	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (DREM)	Tél. (235) 52 30 81
Mr BAORAL Djimtoïdé	Protection des Végétaux (Membre CSP)	Tél. (235) 52 86 92
Mr BARDOUM Djekourbier	Direction des Forêts	Tél. (235) 52 31 28
Mme NDUONDO MENODJI	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire/ Chef Division Population	Tél. (235) 52 35 48
Mahamat OUMARA	Coordonnateur National PRS	Tél. (235) 52 51 76/56 68
CILSS		
Mr Thierry THURIET	MIFRAC	Tél. (226) 31 05 77
Mr Werner PETUELLI	MA/CILSS	Tél. (226) 31 18 81

Mme CISSE Mariam K. SIDIBE	Secrétaire Exécutif	03 BP 7049 Ouagadougou Tél. (226) 30 67 58/59 Fax (226) 30 67 57 E-mail cilss@fasonet.bf
Mr Mor Badiane TINE	Contrôleur Interne	
Mr Yamar MBODJ	Conseiller en Sécurité Alimentaire	
Mr Bana IDE	Conseiller en GRN	03 BP 7049 Ouagadougou Tél. (226) 30 67 58/59 Fax (226) 30 67 57 E-mail cilss@fasonet.bf
Mr BLAMSLA Braoussala	Conseiller en Planification	
Mr Medellah Ould Bellal	Conseiller en Communication	
Mr KONSEIGA Théophile	Responsable Administratif et Financier	
Mr SORGHO J. Christophe	Traducteur/interprète	
Mme Julienne OUEDRAOGO	Secrétaire	
Mr TAPSOBA Mitissambda	Comptable	
Mr Elie PARE	Responsable Centre de Gestion/SE	Tél. (226) 31 09 01 Fax (226) 31 09 02
Mr Adama Alhassane DIALLO	Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET (CRA)	BP 11011 – NIAMEY Tél. (227) 73 1 16 Fax (227) 73 24 35 E-mail admin@sahel.agrhymet.ne
Mr Mamadou DIOUF	Responsable Programme Majeur Information (CRA)	
Mr Sankung B. SAGNIA	Responsable Programme Majeur Formation (CRA)	Sankung@sahel.agrhymet.ne
Mr Moumine ZIRKALENI	Responsable Centre de Gestion/ CRA	Moumine@sahel.agrhymet.ne
Mr Idriss Oumar ALFAROUKH	Directeur Général Institut du Sahel (INSAH)	BP 1530 BAMAKO Tél. (223) 22 21 48 Fax (223) 22 23 37 E-mail idrissa@agrosoc.insah.ml
Mr Gaoussou TRAORE	Responsable Programme Majeur AGROSOC (INSAH)	BP 1530 Bamako Tél. 22 21 48/ 23 40 67 Fax 22 59 80 gaoussou@agrosoc.insah.ml
Baba Traoré	Responsable Programme majeur Population/Développement	
Mr Fassery DOUMBIA	Responsable Centre de Gestion / INSAH	

Commissaire aux Comptes Mr Ahmed El Haiba Ould SADEGH	Commissaire aux Comptes du CILSS	BP 1067 Nouakchott Tél. (2222) 25 93 58 – Fax 25 95 69 Mail : haiba.sab@toptechnology.mr
CLUB DU SAHEL		
Mme Gerda Dommerholt	Desk Officer – DAF/WA – Ministry of Foreign Affairs	P.O. Box 20061 2500 EB The Hague – The Netherlands Fax + 31 70 348 66 07
Mme Jacqueline Damon	Directrice du Secrétariat du Club du Sahel	94, rue Chardon-Lagache 75 016 Paris – Fax (1) 45 24 90 31
Mr Michel Leblanc	Conseiller au Secrétariat du Club du Sahel	94, rue Chardon-Lagache 75 016 Paris – Fax (1) 45 24 90 31